

**Arrêté fédéral
concernant le plafond de dépenses en vue de l'octroi
d'une aide financière au Musée suisse des transports
pour la période 2008 à 2011**

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution¹,

vu l'art. 1, al. 2, de la loi fédérale du 19 décembre 2003 sur l'octroi d'aides
financières au Musée suisse des transports²,

vu le message du Conseil fédéral du 12 septembre 2007³,

arrête:

Art. 1

Un plafond de dépenses de 5 317 900 francs est approuvé en vue de l'octroi d'une
aide financière au Musée suisse des transports pour la période 2008 à 2011.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

² RS 432.51

³ FF 2007 6301

Plafond de dépenses en vue de l'octroi d'une aide financière au Musée suisse
des transports pour la période 2008 à 2011. AF

Arrêté fédéral concernant le plafond de dépenses en vue de l'octroi d'une aide financière au Musée suisse des transports pour la période 2008 à 2011 (Projet)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.10.2007
Date	
Data	
Seite	6311-6312
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 967

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.